

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.412.12.

Notification

aux Etats parties à l'Accord

instituant le Laboratoire européen

de biologie moléculaire

conclu à Genève le 10 mai 1973

Adhésion de la Grèce

Le 13 mai 1985, la République hellénique a déposé auprès du gouvernement suisse, en vertu de l'article XV, paragraphes (3) a) et (3) c), un instrument d'adhésion à l'Accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, conclu à Genève le 10 mai 1973. Conformément à l'article XV, paragraphe (4) c) de l'accord, celui-ci est entré en vigueur pour la République hellénique le jour du dépôt de l'instrument, soit le 13 mai 1985.

La présente notification est faite en application de l'article XVII, paragraphe (1) b) dudit accord.

Berne, le 15 mai 1985

